



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration- Soixante-troisième session

Rome, 22-23 avril 1998

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES

1. Le Comité de vérification des comptes (dénommé ci-après le Comité), a tenu sa soixante et unième réunion le 20 février 1998 et sa soixante-deuxième réunion le 21 avril 1998. Le comité rend compte au Conseil d'administration des constatations ci-après.

2. **Examen des états financiers vérifiés du FIDA pour 1997**

a) **Produit des placements**

Le produit des placements en 1997 s'est élevé à 163,9 millions de USD, ce qui représente une augmentation de 10% par rapport au chiffre de 148,9 millions de USD en 1996. Le montant de 1997 comprend les intérêts de placements, représentant 127,8 millions de USD, ce qui est légèrement inférieur au résultat de 1996. Le taux moyen de rendement des placements du FIDA en 1997 a été de 7,54%. Les plus-values réalisées ont été de 21,5 millions de USD en 1997, tandis qu'en 1996 les pertes se chiffraient à 100 000 USD. La majeure partie du portefeuille a été gérée par des gestionnaires extérieurs, dont les honoraires, qui se sont élevés à 5,5 millions de USD en 1997, sont imputés sur le produit des placements.

Le Comité a examiné la ventilation du portefeuille de placement du FIDA, reproduite à l'appendice G, note 3 b), et les plus-values latentes des contrats à terme couverts, soit d'un montant de 2,8 millions de USD en 1997 contre une moins-value de 6,1 millions de USD en 1996. Les membres du Comité ont pris note d'une moins-value latente de 9,1 millions de USD sur la valeur boursière des actions, imputable à la crise des marchés asiatiques. Ils ont cependant constaté que cette perte potentielle était compensée à plus de 57% en janvier 1998 et que la situation s'était encore améliorée depuis. Le Conseil d'administration trouvera des informations détaillées sur les activités de placement dans le document EB 98/63/R.3.



b) Produit des prêts

En 1997 le produit des prêts s'est chiffré à 42,0 millions de USD, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'année précédente. Sur ce montant, près de 2,5 millions de USD sont déduits au titre des provisions pour arriérés de remboursement. Les décaissements pour les prêts et les dons ont également augmenté légèrement par rapport à 1996, se situant à 281,0 millions de USD.

c) Dépenses administratives

Les dépenses relatives à l'exercice 1997 n'ont pas dépassé le budget approuvé. Ces dépenses, qui comprennent les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement et d'administration, les paiements aux institutions coopérantes et aux consultants, et le coût des réunions des organes directeurs du FIDA, se sont montées à 50,5 millions de USD, contre un budget approuvé de 50,7 millions de USD.

Le Comité a noté que le budget comportait un poste de dépense pour le Comité de l'évaluation, mais non pour le Comité de vérification des comptes lui-même. Il a été estimé que, malgré le souhait du Conseil de limiter les dépenses, le rôle de plus en plus important que joue le Comité de vérification des comptes justifiait l'ouverture d'un poste dans le budget de 1999 pour couvrir les dépenses du secrétariat (personnel, préparation et traduction des documents, interprétation, séminaires, etc.).

d) Contributions à la Quatrième reconstitution et ressources disponibles pour engagement

Au 31 décembre 1997, les contributions reçues en espèces ou en billets à ordre au titre de la Quatrième reconstitution se chiffraient à près de 149 millions de USD. Les ressources nettes disponibles pour engagement à la fin de 1997 se montaient à presque 387,5 millions de USD.

e) Disponibilités en banque

Au 31 décembre 1997, les disponibilités en banque représentaient 74,4 millions de USD en monnaies convertibles, plus 11,3 millions de USD en monnaies soumises à restriction. Ces montants comprennent des sommes en attente d'être placées par les gestionnaires extérieurs. Les avoirs nets du Fonds, qui figurent à l'appendice B des états financiers, se chiffraient en fin d'année à 5,3 milliards de USD.

f) Fluctuations des taux de change

Les effets des fluctuations du taux de change DTS/USD mesurés en fin d'exercice représentaient une perte latente de 312 millions de USD, contre 161 millions de USD en 1996.

Le Comité a noté que les variations des taux de change marquent d'importants écarts d'une année sur l'autre et figurent dans les états financiers conformément aux normes comptables internationales, sans avoir pour autant de répercussion économique sur le Fonds. Au cours de la période 1990-1997, une plus-value nette de 251 millions de USD résultant des fluctuations



des taux de change a été relevée. Les effets des mouvements de change sont expliqués à l'appendice G, note 2 d). Le Comité a examiné la décision prise par le Conseil d'administration en 1978 d'effectuer ses opérations de prêt en DTS tout en continuant de libeller les états financiers en USD. Le secrétariat fournira au Comité une brève note sur la genèse de cette décision.

g) Commissions versées aux institutions coopérantes

À l'heure actuelle le FIDA a confié la supervision d'environ 200 projets à ses institutions coopérantes. Les barèmes de ces services sont négociés par les fonctionnaires du Département gestion des programmes/Bureau du contrôleur directement avec l'institution coopérante. La Banque mondiale a fait savoir au FIDA qu'elle augmenterait substantiellement ses tarifs en 1999, mais qu'elle ne les modifierait pas pour 1997 et 1998.

3. Séance privée avec les représentants du Commissaire aux comptes, Price Waterhouse

Le Comité s'est entretenu à huis clos avec deux représentants de Price Waterhouse. Il a examiné le mémorandum de synthèse issu de l'exercice de vérification des comptes pour 1997. Le Président examinera séparément avec Price Waterhouse les points à inclure dans le mémorandum sur les procédures de contrôle interne et de comptabilité et ceux qui devront être traités directement par le comité.

4. Introduction de l'euro

À partir de janvier 1999, plusieurs gouvernements commenceront à effectuer des paiements au titre de la dette publique en euro. Le Fonds est prié d'avertir les pays membres de tout problème particulier que pourrait entraîner cette méthode de paiement. Le trésorier a informé le comité que le Fonds monétaire international décidera dans les mois à venir de la nouvelle composition du panier des monnaies constitutives du DTS. Il a été suggéré que les membres évitent d'éventuelles difficultés en autorisant la mise en recouvrement de leurs billets à ordre avant la date d'introduction de l'euro.

5. Mandat et règlement intérieur révisés du Comité de vérification des comptes

À sa soixante et unième session, en septembre 1997, le Conseil d'administration a décidé de modifier la composition du Comité de vérification des comptes, ce qui impose d'en réviser le mandat et le règlement intérieur. Le Comité a commencé à examiner un projet de document présenté par le secrétariat et envisagé d'apporter certains ajouts au mandat. Il s'agissait de faire explicitement référence à l'aide qu'apporte le Comité au Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions de conduite des opérations générales du Fonds. On s'est aussi demandé s'il fallait mentionner, comme dans le cas d'au moins un autre comité de vérification comparable, la fonction de supervision exercée par le Comité sur certains systèmes particuliers (par exemple, achats). Faute de temps, le Comité a reporté ses délibérations sur ce point à sa réunion de septembre 1998, date à laquelle un rapport sera présenté au Conseil.

6. Rotation des commissaires aux comptes et prestation de services non comptables par le cabinet du Commissaire aux comptes

Le Comité a examiné un document portant sur deux questions: a) la rotation des commissaires aux comptes à intervalles réguliers afin d'assurer leur indépendance; b) celle de savoir s'il y a lieu d'autoriser



le Commissaire aux comptes à soumettre une offre pour assurer au FIDA des services non comptables. Le Comité a examiné cette seconde question à l'initiative du Commissaire aux comptes qui a conseillé au FIDA d'avoir une politique explicite sur ce point.

En ce qui concerne la question a), le Comité a conclu qu'il n'y avait pas de raison d'adopter le principe de la rotation des commissaires aux comptes. Une telle politique entraînerait des coûts non négligeables et pourrait également accroître le risque d'irrégularité dans la vérification des comptes, tout au moins dans les premières années qui suivent chaque nouvelle nomination. Le Comité recommande ce qui suit:

- i) le commissaire aux comptes devrait être nommé sur la base d'un contrat annuel renouvelable pour une période maximale de cinq ans, sous réserve qu'il s'acquitte de sa mission de façon satisfaisante. La décision de renouveler le contrat annuel serait prise par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité (comme c'est actuellement le cas).
- ii) tous les cinq ans, le Comité devrait réexaminer sans idées préconçues la question de la rotation des commissaires aux comptes, et aurait le choix de recommander:
 - que le commissaire aux comptes soit réengagé aux mêmes conditions qu'indiqué au paragraphe i) ci-dessus, sans solliciter d'autres candidatures; ou
 - que la prestation de services de vérification externe soit remise en adjudication et que l'actuel commissaire aux comptes ait le droit de soumettre une offre; ou
 - que les services soient remis en adjudication et que l'actuel commissaire aux comptes n'ait pas le droit de soumettre une offre.

Le prochain réexamen du principe de la rotation interviendra en liaison avec la nomination du Commissaire aux comptes pour les états financiers de 2001.

En ce qui concerne la question b) prestation de services non comptables, le Comité recommande que la direction du FIDA ait la latitude de louer de tels services, sur la base d'une offre unique ou d'un appel d'offres, à condition que:

- les tarifs soient concurrentiels;
- l'indépendance du Commissaire aux comptes, en conformité avec la pratique déontologique, ne soit pas compromise;
- la rémunération desdits services perçue par le cabinet apparaisse dans les états financiers du Fonds;
- le Comité soit informé de tout contrat relatif à ces services.

7. Bureau de la vérification interne des comptes

Le Comité a souhaité la bienvenue au nouveau chef de la vérification interne et l'a félicité de la qualité des documents qui lui avaient été communiqués pour information (statuts du Bureau de la vérification interne des comptes, énoncé de la stratégie pour 1998, plan de travail et évaluation préliminaire des risques).

